

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_45 – Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Sancergues 2024-2025

Madame la Maire donne lecture du titre de recettes reçu le 24/10/25 de la commune de Sancergues qui a instauré, par délibération de son conseil municipal en date du 29/09/25, une participation des communes de 906.15 € pour les frais de fonctionnement de l'école des élèves scolarisés à Sancergues en 2024-2025 et résidant dans une commune extérieure.

La commune d'Argenvières compte 5 enfants inscrits à l'école de Sancergues pour l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à mandater au compte 62878 les frais de fonctionnement 2024 /2025 pour les écoles de Sancergues pour un montant total de 4 530.75 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 8 Décembre 2025
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 09/12/2025
Transmis au contrôle de légalité le : 09/12/2025